



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
12 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la  
Convention, concernant la communication n° 1054/2021\* \*\***

*Communication soumise par* : M.S. (représenté(e) par un conseil,  
Alfred Ngoyi Wa Mwanza)  
*Victime(s) présumée(s)* : Le(la) requérant(e)  
*État partie* : Suisse  
*Date de la requête* : 27 janvier 2021 (date de la lettre initiale)  
*Question(s) de fond* : Expulsion vers Sri Lanka ; risque de torture

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, n'ayant pas reçu de commentaires du(de la) requérant(e) sur les observations de l'État partie malgré l'envoi de rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1054/2021.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).  
\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen,  
Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

